

Image not found or type unknown



## accident du travail- remboursement des frais

Par **stef**, le **10/11/2008** à **22:00**

en 2007 j'ai été victime d'un accident du travail, j'ai perdu deux dents l'opération et les prothèses mon couté 5600 euros, j'ai saisis le conseil de la CPAM pour obtenir une aide financière ce qui ma été refusé, il me semble néanmoins que mon employeur aurais du régler tout les frais contenu qu'il s'agit d'un accident du travail, lui me soutien "verbalement" que non c'est à la sécu de payer et comme la CPAM refuse ma demande d'aide, je me retrouve avec un sérieux soucis, il y t'il un/ des textes sur lequel m'appuyer pour obliger mon employeur ou autre à régler ses frais, merci